

DÉPARTEMENT  
DU NORD

SERVICE VICINAL.

ARRONDISSEMENT  
d' Avesnes

CHEMIN <sup>(1)</sup> d'Intérêt commun N° 117  
de Malplaquet à Kulnoye

CIRCONSCRIPTION

d' Boerlaimont

COMMUNE

d' Kulnoye

M. Delille  
Agent voyer cantonal

Traverse d' Kulnoye

M. Bodrin  
Agent voyer d'arrondissement

M. Malet  
Agent voyer en chef

# PLAN D'ALIGNEMENT

## LÉGENDE:

DRESSÉ

VU ET VÉRIFIÉ:

B. Constructions en bois.

par l'Agent voyer cantonal, soussigné,

P. — en pierres,  
moellons ou briques.

A Boerlaimont le 17 juin 1899

A Avesnes, le 23 juin 1899

L'Agent voyer d'arrondissement.

T. Constructions en torchis.

OE. Rez-de-chaussée.

1 E. Maison à 1 étage.

2 E. — à 2 étages.

3 E. — à 3 étages.

4 E. — à 4 étages.

S. Construction solide.

M. — médiocre

V. — en état  
de vétusté.

VU ET PRÉSENTÉ:

A Lille, le 24 juin 1899.

L'Agent voyer en chef,

VU ET PROPOSÉ:

A Lille, le ..... 189 ..

Le Préfet,

Vu pour être annexé à la délibération d<sup>(2)</sup> ..... en date de ce jour

A Lille, le ..... 189 ..

Le Secrétaire,

Le Président,

Agent voyer d'arrondissement  
et d'ingénieur ordinaire

Plan d'alignement homologué le  
24 avril 1900 -

Echelle de 0<sup>m</sup>005<sup>mm</sup> par mètre ( $\frac{1}{200}$ )

2082-033-047

(1) De grande communication ou d'intérêt commun ou vicinal ordinaire

(2) Du Conseil général ou de la Commission départementale.

39-41. Il y a eu pendant le règne 39 de plus et aboutissant au règne 41 angle de quinde de la route de quize linte

Adam Felix  
Pasture

Viol. Angulin  
Folure

4-56-58 - Les bâtiments conservés des façades de la remise et de la maison l'ont été en partie de la maison et d'une partie de la grange d'entre sous la façade de la grange. L'ensemble étant continué, à droite, jusqu'au repère <sup>54</sup> rencontre de la limite séparative du jardin appartenant au même propriétaire et d'un terrain communal.

58-40 - L'alignement partant du repère <sup>58</sup> avant d'arriver aux bâtiments d'entre sous et aboutissant au repère <sup>40</sup> situé sur le prolongement vers le chemin du pignon de droite de la remise. De plus, au-dessus à 9<sup>00</sup> de distance de l'angle de cette remise (voir bâtiments d'entre sous).

0-42 - L'alignement partant du repère <sup>40</sup> défini et aboutissant au repère <sup>42</sup> extrême d'une perpendiculaire de 10 mètres de longueur élevée, par le repère <sup>41</sup> sur

42-44- C de et

